



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

matières premières

Question écrite n° 7102

Texte de la question

M. Alain Rodet souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur les conséquences de la hausse du prix de la farine sur le secteur de la boulangerie artisanale. Ainsi, compte tenu des sommets atteints par les cours du blé au printemps dernier, les boulangers ont dû faire face à des suppléments de charges imprévus qui ont lourdement pesé sur la gestion de leur entreprise, le coût des matières premières représentant en moyenne 25 % des charges de leur compte d'exploitation. Or, selon les meuniers, malgré la baisse prochaine annoncée sur le blé, une nouvelle augmentation de la farine encore supérieure à celle récemment pratiquée serait à venir. Cette perspective inquiète donc fortement les professionnels concernés qui ne pourront répercuter la hausse sur le prix de leur pain sans déclencher un fort mécontentement chez les consommateurs. En conséquence, il lui demande si le Gouvernement envisage de prendre des dispositions pour enrayer cette inflation du prix de la farine qui permettraient de garantir aux boulangers des perspectives d'avenir plus sereines et aux Français une stabilité des prix du pain.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est tout à fait conscient des difficultés causées au secteur de la boulangerie artisanale par la hausse très sensible des prix des céréales enregistrée au cours des mois passés. Les cours du blé tendre se sont en effet appréciés de plus de 55 % en moyenne annuelle de 2006 à 2007. Cette hausse a alourdi les charges d'exploitation des meuniers, qui se sont vus contraints de la répercuter, au moins partiellement, dans le prix de la farine vendue aux boulangers, qui, à leur tour, ont été amenés à relever leurs prix. Des hausses de prix du pain ont bien été constatées dès la rentrée de septembre 2007 dans tous les circuits de distribution. Ces relèvements de prix ont été heureusement beaucoup plus modérés que les hausses de prix des céréales, qui entrent pour une part modeste dans le coût de production du pain en boulangerie artisanale. Le Gouvernement avait d'ailleurs appelé les professionnels à limiter la répercussion des hausses de prix des matières premières agricoles à ce qui est strictement nécessaire. En tout état de cause, le Gouvernement n'envisage pas d'intervenir dans la détermination des prix des opérateurs économiques concernés, qui doit demeurer libre dans un environnement concurrentiel équilibré. Il est en revanche favorable à des mesures générales susceptibles de desserrer la tension entre l'offre et la demande de céréales, qui entretient la hausse des cours, ainsi qu'à des mesures de régulation. Dans cette optique, il a obtenu à l'automne 2007 que soit suspendue la jachère obligatoire des terres céréalières pour la campagne 2007-2008. Cette mesure a favorisé une forte augmentation des semis de blé d'hiver. En effet, la surface ensemencée en blé en France a augmenté de 240 000 hectares par rapport à la campagne précédente, ce qui représente une hausse de 6 % de la surface moyenne emblavée au cours des cinq dernières années.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rodet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7102

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 octobre 2007, page 6246

Réponse publiée le : 19 août 2008, page 7100